

**AVIS AUX PORTEURS  
DU FCP « KILIMANDJARO » (ISIN : FR0013241866)**

*Paris, le 24 juillet 2020*

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « KILIMANDJARO » dont la société de gestion est AURIS GESTION.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail des changements intervenus.

**1. Les changements**

Nous vous informons qu'en concertation avec le conseiller PLACIUM (K&P FINANCE), il a été décidé d'apporter les changements suivants au prospectus du FCP « KILIMANDJARO » :

- Possibilité d'investir dans des produits structurés actions (sur indices actions) ou de crédit (sur l'indice iTraxx Main uniquement) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

Il s'agira uniquement de produits structurés sur indice crédit iTraxx Main ou encore de produits structurés sur indices actions de type Autocall ou Phoenix avec effet mémoire. Ces produits n'offrent pas de garantie du capital investi mais font l'objet de mécanismes de protection conditionnelle du capital et des coupons.

- Possibilité d'investir dans des instruments dérivés

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants :

- futures ;
- options ;
- swaps (y compris Indices de CDS iTraxx Main et iTraxx Crossover) ;
- change à terme.

Le recours aux dérivés de crédit, uniquement sur indices de CDS (de type iTraxx Main ou Crossover), est limité à une stratégie de couverture et ce jusqu'à 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Ces changements ont pris effet le 17 juillet 2020.

Ces changements n'entraîneront ni frais spécifiques, ni modification de la stratégie ou encore du profil rendement/risque du FCP. Par ailleurs, les frais de fonctionnement et de gestion du FCP restent inchangés.

Cependant, dans l'hypothèse où cette modification ne vous conviendrait pas, nous vous informons que vous avez la possibilité de demander le rachat de vos parts sans frais à compter de la date de réception de cette lettre et ce, durant un mois.

## 2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque
  - Modification du profil rendement / risque : **NON**
  - Augmentation du profil rendement / risque : **NON**
- Les frais
  - Augmentation des frais : **NON**

## 3. Les éléments à ne pas oublier

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP « KILIMANDJARO », dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social de SALAMANDRE AM. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET  
Directeur Général Adjoint